

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### **ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M.Chiheb GHANMI (cabinet GAC) et M. Malek SETHOM (cabinet AUDASCO).

## Arab Tunisian Lease

### BILAN

Arrêté au 30 Juin 2025

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Actifs</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 161 750	4 020 258	11 258 324
Placements à court terme	6	-	25 465 301	33 761 431
Créances issues d'opérations de leasing	7	634 016 050	595 948 386	616 530 505
Placements à long terme	8	29 225 992	29 418 061	33 647 180
Valeurs Immobilisées	9	4 046 636	4 214 246	3 952 696
Autres actifs	10	13 338 653	6 670 841	5 425 943
<b>Total des actifs</b>		<b>691 789 081</b>	<b>665 737 093</b>	<b>704 576 079</b>
<b>Passifs</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	13 343	19 777	11 570
Emprunts et dettes rattachées	12	437 999 433	434 402 798	456 053 112
Dettes envers la clientèle	13	14 501 883	6 390 501	3 482 638
Fournisseurs et comptes rattachés	14	82 750 035	83 143 052	84 306 272
Autres passifs	15	13 781 929	10 312 943	17 862 347
<b>Total des passifs</b>		<b>549 046 622</b>	<b>534 269 072</b>	<b>561 715 939</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		81 900 326	76 544 947	76 544 947
Résultats reportés		17 084 815	12 234 493	12 234 493
Résultat de l'exercice		11 257 318	10 188 581	21 580 701
<b>Total des Capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>142 742 459</b>	<b>131 468 021</b>	<b>142 860 140</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>16</b>	<b>691 789 081</b>	<b>665 737 093</b>	<b>704 576 079</b>

## Arab Tunisian Lease

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2025

(Unité : en dinar tunisien)

Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
-------	------------	------------	------------

### Engagements donnés

Accords de financement prêt à mettre en force	38 018 255	51 218 582	13 090 357
Autres Engagements donnés	45	60 184 373	73 881 168
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>98 202 628</b>	<b>125 099 750</b>	<b>79 717 529</b>

### Engagements reçus

Hypothèques reçues	1 664 670	2 231 112	1 908 732
Garanties reçues d'établissements bancaires	60 184 373	73 881 168	66 627 172
Intérêts à échoir sur crédits leasing	134 865 960	137 306 658	142 969 833
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>196 715 003</b>	<b>213 418 938</b>	<b>211 505 737</b>

### Engagements réciproques

Emprunts obtenus non encore encaissés	36 700 000	73 000 000	65 000 000
Crédits consentis non encore versés	31 582 591	11 735 307	4 278 372
Opérations de portage	151 800	151 800	151 800
<b>Total des engagements réciproques</b>	<b>68 434 391</b>	<b>84 887 107</b>	<b>69 430 172</b>

## Arab Tunisian Lease

# ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2025

(Unité : en dinar tunisien )

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		46 771 269	42 504 829	89 320 609
Autres produits sur opérations de leasing		1 718 306	1 421 912	2 773 806
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>17</b>	<b>48 489 575</b>	<b>43 926 741</b>	<b>92 094 415</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	(20 613 745)	(20 259 359)	(41 112 719)
Produits des placements	<b>19</b>	2 738 693	3 157 292	4 376 503
<b>Produits nets</b>		<b>30 614 524</b>	<b>26 824 674</b>	<b>55 358 199</b>
Autres produits d'exploitation	<b>20</b>	452 703	343 558	531 924
Charges de personnel	<b>21</b>	(6 418 405)	(5 829 030)	(12 291 233)
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	(2 146 602)	(1 852 973)	(3 857 058)
Dot. aux amortissements et aux résorptions	<b>23</b>	(347 672)	(322 184)	(660 508)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(8 459 975)</b>	<b>(7 660 629)</b>	<b>(16 276 875)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>22 154 549</b>	<b>19 164 045</b>	<b>39 081 324</b>
Dot. nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>24</b>	(2 676 629)	(2 501 913)	(3 007 715)
Dot. aux provisions pour dépréciation des titres	<b>25</b>	(4 989)	(42 594)	459 718
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19 472 931</b>	<b>16 619 538</b>	<b>36 533 327</b>
Autres gains ordinaires	<b>26</b>	279 034	232 098	811 441
Autres pertes ordinaires	<b>27</b>	(2 285)	(149 043)	(159 426)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>19 749 680</b>	<b>16 702 593</b>	<b>37 185 342</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>28</b>	(7 076 968)	(5 177 804)	(13 003 867)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>12 672 712</b>	<b>11 524 789</b>	<b>24 181 474</b>
Éléments extraordinaires	<b>29</b>	(1 415 394)	(1 336 207)	(2 600 773)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>11 257 318</b>	<b>10 188 581</b>	<b>21 580 701</b>

## Arab Tunisian Lease

# ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2025

(Unité : en dinar tunisien DT)

Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements provenant des clients de leasing	254 632 872	227 857 262	478 635 548
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(207 741 176)	(209 560 053)	(424 848 141)
Encaissements autres que leasing <b>30</b>	1 510 979	1 105 087	2 132 067
Décaissements autres que leasing	(3 270 932)	(3 150 484)	(7 121 352)
Décaissements au personnel	(3 333 161)	(3 289 638)	(5 727 671)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	(13 589 010)	(10 239 129)	(18 952 831)
Acquisition/Cession de placements à court terme	34 000 000	51 000 000	42 500 000
Intérêts perçus <b>31</b>	288 263	2 085 183	2 269 689
Intérêts payés <b>32</b>	(21 508 396)	(20 112 196)	(39 632 913)
Impôts sur le résultat payés <b>33</b>	(10 950 978)	(7 413 062)	(13 123 719)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>30 038 461</b>	<b>28 282 970</b>	<b>16 130 677</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme <b>34</b>	255 000	255 006	255 006
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte <b>35</b>	88 250	17 714	37 468
Décaissements sur acquisition de placements à long terme <b>36</b>	(2 000 000)	(6 000 000)	(10 250 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme <b>37</b>	-	2 500 000	3 259 550
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres <b>38</b>	(243 447)	(451 816)	(584 421)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres <b>39</b>	192 927	80 719	308 083
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(1 707 270)</b>	<b>(3 598 377)</b>	<b>(6 974 315)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés <b>40</b>	(11 374 958)	(9 749 964)	(9 749 964)
Encaissements provenant des emprunts <b>41</b>	104 200 000	93 000 000	235 900 000
Remboursement des emprunts <b>42</b>	(121 254 581)	(111 322 976)	(231 448 471)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(28 429 539)</b>	<b>(28 072 940)</b>	<b>(5 298 435)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(98 348)</b>	<b>(3 388 347)</b>	<b>3 857 927</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	11 246 754	7 388 827	7 388 827
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b> <b>43</b>	<b>11 148 407</b>	<b>4 000 481</b>	<b>11 246 754</b>

## Arab Tunisian Lease

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 30 juin 2025

(Montants exprimés en dinar tunisien)

### Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

#### (a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30/06/2025, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONAL AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
BNA ASSURANCES	857 154	857 154	2,64%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	694 866	694 866	2,14%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
LA STARMICA	315 196	315 196	0,97%
CHEDLY BEN AMMAR	301 806	301 806	0,93%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 688 630	6 688 630	20,58%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## **(b)- Régime fiscal de la société**

### **(b-1)- Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

### **(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée**

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

### **(b-3)- Autres impôts et taxes**

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

## **Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels**

### **(a)- Déclaration de conformité**

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 30 juin 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012, n°2021-01 du 11 janvier 2021 et n°2023-02 du 24 février 2023.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

-La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

### **(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations**

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 30 juin 2025, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

### **(c)- Utilisation du jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

### **(d)- Saisonnalité**

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

### **Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

#### **(a)- Bases de mesure**

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **(b)- Unité monétaire**

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c)- Sommaire des principales méthodes comptables**

##### **(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

-L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;

-La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

-L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.

-Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

-des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

-de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),

-de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et

-de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

-Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débitéur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

#### ● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

#### (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

#### (c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

#### (c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

#### ► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### ► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

#### (c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

#### (c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### (c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

#### (c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

#### (c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### Note 4 : Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2025, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 1% par rapport à la même période de 2024

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 14 % par rapport à la même période de 2024

4-3. Augmentation de l'engagement de 10% par rapport à la même période de 2024 avec une masse des créances classées en diminution de 7%.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 10% en passant de 10.188.581 DT, au 30 juin 2024, à 11.257.318 DT au 30 juin 2025.

#### Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2025 un montant de 11 162 KDT contre 4 020 KDT au 30 Juin 2024 et 11 258 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avoirs en Banques	11 133 842	3 976 282	11 229 265
Avoirs en Caisses	27 508	43 576	28 659
Avoirs Chez les Intermédiaires en Bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
<b>Total</b>	<b>11 161 750</b>	<b>4 020 258</b>	<b>11 258 324</b>

#### Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2025 un montant de 0 KDT contre 25 465 KDT au 30 Juin 2024 et 33 761 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'agit de certificat de dépôts.

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Certificats de dépôt au nominal	-	25 500 000	34 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	-	(34 699)	(238 569)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>25 465 301</b>	<b>33 761 431</b>

#### Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2025, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 634 016 KDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>663 777 603</b>	<b>646 501 576</b>	<b>671 266 446</b>
Encours financiers	7.1	628 003 733	608 817 741	637 728 481
Impayés		38 774 887	40 604 019	36 625 922
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649	105 640
Créances- factures à établir		275 241	336 868	182 355
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(3 383 775)	(3 364 578)	(3 377 829)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>31 582 591</b>	<b>11 735 307</b>	<b>4 278 372</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>695 360 194</b>	<b>658 236 883</b>	<b>675 544 818</b>
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(43 564 345)	(44 747 034)	(41 487 716)
Provisions collectives	7.2	(12 852 897)	(12 197 777)	(12 702 897)
Produits réservés	7.2	(4 926 899)	(5 343 686)	(4 823 699)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>634 016 050</b>	<b>595 948 386</b>	<b>616 530 505</b>

#### 7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2025 la somme de 628 004 KDT contre 608 818 KDT au 30 Juin 2024 et 637 728 KDT au 31 Décembre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2024, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de -9 724 748 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>1 830 024 028</b>	<b>(1 192 295 547)</b>	<b>637 728 481</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	-	<b>8 435 474</b>	<b>8 435 474</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>146 466 042</b>	<b>(147 093 814)</b>	<b>(627 772)</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	139 646 611	(146 344 448)	(6 697 837)
Relocations	6 819 431	(749 366)	6 070 065
<b>Retraits de la période</b>	<b>(129 357 814)</b>	<b>111 825 364</b>	<b>(17 532 450)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(88 782 077)	88 785 014	2 937
Cessions anticipées	(26 653 821)	17 209 495	(9 444 326)
Transferts (cessions)	(2 275 428)	994 545	(1 280 883)
Relocations	(11 585 522)	4 818 016	(6 767 506)
Liquidation d'encours	(60 966)	18 294	(42 672)
<b>Soldes au 30 juin 2025</b>	<b>1 847 132 256</b>	<b>(1 219 128 523)</b>	<b>628 003 733</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>755 967 472</b>	<b>734 429 322</b>	<b>769 243 163</b>
à recevoir dans moins d'1 an	315 925 523	295 789 900	307 025 190

à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		437 886 374	434 427 823	458 899 770
à recevoir dans plus de 5 ans		2 155 575	4 211 599	3 318 203
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(134 865 960)</b>	<b>(137 306 658)</b>	<b>(142 969 833)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>621 101 512</b>	<b>597 122 664</b>	<b>626 273 330</b>
à recevoir dans moins d'1 an		69 886 453	68 766 463	72 147 370
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		64 868 492	68 248 454	70 609 949
à recevoir dans plus de 5 ans		111 016	291 741	212 513
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>(2)</b>	<b>457 131</b>	<b>599 439</b>	<b>458 136</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	<b>(3)</b>	<b>6 445 090</b>	<b>11 095 638</b>	<b>10 997 014</b>
<b>Total</b>		<b>628 003 733</b>	<b>608 817 741</b>	<b>637 728 481</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Bâtiment et travaux publics	45 195 999	45 098 728	45 159 742
Industrie	87 110 052	87 696 855	93 201 627
Tourisme	125 242 928	108 045 951	120 110 309
Commerce et services	300 098 732	301 061 738	310 350 399
Agriculture	70 356 022	66 914 469	68 906 403
<b>Total</b>	<b>628 003 733</b>	<b>608 817 741</b>	<b>637 728 481</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Equipements	15 539 818	23 931 099	23 102 980
Matériel roulant	528 277 026	496 921 756	528 696 100
Matériel spécifique	44 483 637	65 228 532	67 486 787
<b>Sous Total</b>	<b>588 300 480</b>	<b>586 081 387</b>	<b>619 285 867</b>
Immobilier	39 703 253	22 736 354	18 442 614
<b>Total Net</b>	<b>628 003 733</b>	<b>608 817 741</b>	<b>637 728 481</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Au 30 Juin 2025	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	531 514 772	66 737 740	1 057 022	81 768	28 612 431	628 003 733	39 703 253
Impayés	2 618 862	8 586 578	540 699	279 431	26 749 317	38 774 887	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 370	26 380	-	-	890	105 640	-
Créances- factures à établir	273 520	1 313	-	-	408	275 241	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 848 582)	(389 901)	(7 470)	(648)	(137 174)	(3 383 775)	-

Contrats en instance de mise en force	31 439 029	143 562	-	-	-	31 582 591	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>563 077 848</b>	<b>75 105 672</b>	<b>1 590 251</b>	<b>360 551</b>	<b>55 225 872</b>	<b>695 360 194</b>	<b>39 703 253</b>
Avances reçues (*)	(14 331 016)	-	-	-	(170 867)	(14 501 883)	-
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>548 746 832</b>	<b>75 105 672</b>	<b>1 590 251</b>	<b>360 551</b>	<b>55 055 005</b>	<b>680 858 311</b>	<b>39 703 253</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	37 560 532	457 723	-	-	-	38 018 255	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>586 307 364</b>	<b>75 563 395</b>	<b>1 590 251</b>	<b>360 551</b>	<b>55 055 005</b>	<b>718 876 566</b>	<b>39 703 253</b>
Produits réservés	1	-	(58 770)	(14 769)	(4 853 361)	(4 926 899)	-
Provisions à base individuelle	(1)	-	(99 030)	(106 179)	(42 002 179)	(42 207 389)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 356 956)	(1 356 956)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(157 800)</b>	<b>(120 948)</b>	<b>(48 212 496)</b>	<b>(48 491 244)</b>	<b>-</b>
Provisions à base collective	(12 852 897)	-	-	-	-	(12 852 897)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(12 852 897)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12 852 897)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>573 454 467</b>	<b>75 563 395</b>	<b>1 432 451</b>	<b>239 603</b>	<b>6 842 509</b>	<b>657 532 425</b>	<b>39 703 253</b>
			0,23%	0,05%	8,09%		
<b>Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)</b>				8,37%			
			0,22%	0,05%	7,66%		
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>				7,93%			
			9,92%	33,55%	87,57%		
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>				85,06%			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)  
(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

Le stock de provision collective totalise 12 853 KDT au 30/06/2025 contre 12 703 KDT au 31/12/2024, soit une dotation complémentaire de 150 KDT.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2025 à 7,93% contre 7,79 % au 31 décembre 2024 et 8,73% au 30 juin 2024 .  
Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 30 juin 2025 à 8,37% contre 7.94 % au 31 décembre 2024 et 9.42% au 30 juin 2024 .

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réserves s'établit a 85.06 % au 30 juin 2025 contre 86.77% au 31 décembre 2024 et 81,59% au 30 juin 2024.

### Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 Juin 2025, à 29 226 KDT contre 29 418 KDT au 30 Juin 2024 et 33 647 KDT au 31 Décembre 2024. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>36 737 710</b>	<b>37 517 454</b>	<b>41 237 711</b>
Participations directes		15 770 875	22 270 876	22 270 875
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		20 815 035	15 094 778	18 815 036
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>288 657</b>	<b>198 305</b>	<b>204 856</b>

Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		194 550	104 198	110 749
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
<b>Total brut</b>		<b>37 026 367</b>	<b>37 715 759</b>	<b>41 442 567</b>
<b>A déduire couverture</b>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 228 817)	(2 212 920)	(2 223 828)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 841 634)	(5 328 414)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>29 225 992</b>	<b>29 418 061</b>	<b>33 647 180</b>

### 8.1- Portfeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 Juin 2025, à 29 029 KDT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>15 770 875</b>	<b>(2 228 817)</b>	<b>13 542 058</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(235 575)	159 489
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(133 432)	366 568
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
ATLLD	1 996 000	10	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
Société T-PAP	400 000	10	10,000	3,14%	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>20 815 035</b>	<b>(5 328 414)</b>	<b>15 486 621</b>
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					3 750 000	-	3 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-

FG4 ATD SICAR		1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR		2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR		983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR		1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR		1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR		6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR		2 500 000	-	2 500 000
<b>Total</b>	<b>2 948 918</b>	<b>36 737 710</b>	<b>(7 709 031)</b>	<b>29 028 679</b>

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Participations ATD SICAR</b>			
SHPP	1 162 500	1 162 500	1 162 500
Food Quality	55 530	92 430	55 530
SGAA	240 000	240 000	240 000
STHH	-	492 843	-
SIMETAL	605 000	605 000	605 000
NETKYM	800 000	800 000	800 000
ATD SICAR	1 899 450	200 000	1 899 450
UTS PALMA	750 000	750 000	750 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006	1 000 006
CANADO	210 000	210 000	210 000
CAP SAISONS	452 000	452 000	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000	750 000
AXELARIS	490 000	490 000	490 000
TUNISCAST	2 000 000	1 800 400	2 000 000
MSC	3 000 150	3 000 150	3 000 150
TUNISCO	1 800 400	1 199 450	1 800 400
<b>Total</b>	<b>15 215 035</b>	<b>13 244 778</b>	<b>15 215 036</b>

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Participations SICAR INVEST</b>			
BRIQUETERIE BMZ	500 000	500 000	500 000
LABORATOIRE TP	350 000	350 000	350 000
CLINIQUE ZAGHOUAN	3 000 000	-	1 750 000
SICAR INVEST	750 000	-	-
<b>Total</b>	<b>4 600 000</b>	<b>850 000</b>	<b>2 600 000</b>

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Participations SOFIA SICAR</b>			
GMG	800 000	800 000	800 000
Placements	200 000	200 000	200 000

<b>Total</b>			<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
--------------	--	--	------------------	------------------	------------------

## 8.2- Méthode de comptabilisation des fonds gérés à la date de clôture

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme autres que les participations financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au cout font l'objet de provisions. les plus-values par rapport au cout ne sont pas constatées.

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 Juin 2025, la somme de 21 211 KDT et se présentent comme suit :

Année de libération	FG2	FG3	FG3	FG4	FG5	FG6	FG7	FG SOFIA	FG8	FG9	Total au
	SICAR	SICAR	ATD	ATD	ATD	ATD	ATD	SICAR	ATD	ATD	
	INVEST	INVEST	SICAR	SICAR	SICAR	SICAR	SICAR	SICAR	SICAR	SICAR	
	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	
Participations en rétrocession	850 000	3 000 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	800 253	4 800 550	2 000 000	<b>16 965 833</b>
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	<b>1 000 006</b>
Placements	12 097	749 000	-	-	-	9 837	200 017	350 000	274 021	15 495	<b>1 610 467</b>
Débiteurs divers	37 658	34 977	-	-	-	-	-	13 965	1 014 088	507 044	<b>1 607 732</b>
Disponibilités en Banques	1 562	1 112	20	-	-	29	155	9 954	-	14 470	<b>27 302</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>901 318</b>	<b>3 785 089</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>992 895</b>	<b>1 000 173</b>	<b>1 174 172</b>	<b>6 088 659</b>	<b>2 537 008</b>	<b>21 211 340</b>
Dotations remboursables	850 000	3 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	<b>20 815 036</b>
Excédents antérieurs en instance	2 985	-	20	(1 288)	(122)	-	-	157 429	-	(55)	<b>158 969</b>
Excédent de l'exercice	745	35 089	-	(60)	(27)	9 865	173	15 161	74 266	37 063	<b>172 275</b>
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	1 580	-	-	<b>49 168</b>
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	<b>0</b>
Découverts bancaires	-	-	-	1 348	149	-	-	0	14 393	-	<b>15 890</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>901 318</b>	<b>3 785 089</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>992 895</b>	<b>1 000 173</b>	<b>1 174 172</b>	<b>6 088 659</b>	<b>2 537 008</b>	<b>21 211 340</b>

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2025 se détaille comme suit

<b>Plus-values de rétrocession</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Produits nets des placements</b>	<b>745</b>	<b>34 977</b>	-	-	-	<b>9 943</b>	<b>194</b>	<b>15 185</b>	<b>74 353</b>	<b>37 170</b>	<b>172 567</b>
Dividendes	745	-	-	-	-	-	-	-	-	-	745
Intérêts	-	34 977	-	-	-	-	-	15 419	70 438	35 219	156 053
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	9 943	194	-	3 915	1 951	16 003
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(234)	-	-	(234)
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Services bancaires &amp; assimilés</b>	-	112	-	(60)	(27)	(78)	(21)	(24)	(87)	(107)	(292)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>745</b>	<b>35 089</b>	-	<b>(60)</b>	<b>(27)</b>	<b>9 865</b>	<b>173</b>	<b>15 161</b>	<b>74 266</b>	<b>37 063</b>	<b>172 275</b>

## Note 9 : Valeurs immobilisées

Les immobilisations propres de la société totalisent, au 30 Juin 2025, une valeur nette comptable de 4 047 KDT contre 4 214 KDT au 30 Juin 2024 et 3 953 KDT au 31 Décembre 2024.

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	107 453	126 321	142 633
Immobilisations corporelles	3 939 183	4 087 925	3 810 063
<b>Total net</b>	<b>4 046 636</b>	<b>4 214 246</b>	<b>3 952 696</b>

### Note 9.1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 Juin 2025, une valeur nette comptable de 107 KDT contre 126 KDT au 30 Juin 2024 et 143 KDT au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	880 115			880 115	(737 482)	(35 180)	(772 662)	107 453	
<b>TOTAUX</b>		<b>880 115</b>			<b>880 115</b>	<b>(737 482)</b>	<b>(35 180)</b>	<b>(772 662)</b>	<b>107 453</b>	

### Note 9.2 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2025, une valeur nette comptable de 3 939 KDT contre 4 088 KDT au 30 Juin 2024 et 3 810 KDT au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				14 250	
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 977 800)	(39 918)	(2 017 718)	2 298 088	
Matériel de transport (*)	20,0%	1 676 293	433 281	(153 880)	1 955 695	(926 429)	(165 123)	153 880	(937 672)	1 018 023
Equipe-ments de bureau	10,0%	642 903	2 010		644 913	(519 543)	(12 646)		(532 190)	112 723
Matériel informatique	33,3%	1 129 339	6 321	(73 651)	1 062 008	(1 026 070)	(39 153)	73 651	(991 572)	70 436
Installations générales	10,0%	1 812 028			1 812 028	(1 332 213)	(55 652)		(1 387 865)	424 163
Immob en cours		1 500			1 500					1 500
<b>TOTAUX</b>		<b>9 592 119</b>	<b>441 612</b>	<b>(227 531)</b>	<b>9 806 200</b>	<b>(5 782 055)</b>	<b>(312 492)</b>	<b>227 531</b>	<b>(5 867 017)</b>	<b>3 939 183</b>

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC05 nouveau relative aux immobilisations corporelles ,le traitement comptable des immobilisations corporelles a été effectué en tenant compte des éléments suivants :

- 1-Pas de restriction sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.
- 2-Pas de dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.
- 3-Pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisation corporelle.

#### Note 10 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2025 la somme de 13 339 KDT contre 6 671 KDT au 30 Juin 2024 et 5 426 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Instrument de couverture</b>		<b>744 000</b>	<b>1 488 295</b>	<b>468 423</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>		<b>1 598 928</b>	<b>1 659 938</b>	<b>1 707 305</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 349 466	1 367 047	1 387 824
Échéances à moins d'un an sur prêts		249 462	292 891	319 481
Avances et acomptes		4 426	4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>		<b>383 937</b>	<b>282 307</b>	<b>383 937</b>
Créances immobilisées		423 459	321 829	423 459
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>		<b>1 450 991</b>	<b>1 617 446</b>	<b>1 726 675</b>
Frais d'émission des emprunts	10.1	1 450 991	1 617 446	1 726 675
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>		<b>(9 263)</b>	<b>417 126</b>	<b>(11 922)</b>
Report TVA		-	417 013	-
Retenues à la source	10.2	29 097	38 473	26 438
Moins : provisions		(38 360)	(38 360)	(38 360)
<b>Autres débiteurs</b>		<b>6 452 137</b>	<b>946 498</b>	<b>827 122</b>
Fonds de péréquation des changes		-	948 954	-
Autres débiteurs divers		6 701 503	246 910	1 076 488
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)	(249 366)
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>2 717 923</b>	<b>259 230</b>	<b>324 402</b>
Produits à recevoir		2 041 841	-	71 754
Charges constatées d'avance		676 082	259 230	248 837
Compte d'attente à régulariser		-	-	3 813
<b>Total</b>		<b>13 338 653</b>	<b>6 670 841</b>	<b>5 425 943</b>

La rubrique "Instrument de couverture" est le montant de la perte de change couverte par Tunis Re à la date du 30/06/2025.

La rubrique "créances immobilisées" :il s'agit d'un montant relatif à la consignation de la dernière tranche d'un contrat de financement immobilier.

#### 10.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 Juin 2025 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	505 483	38 645	544 128	47
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	212 989	16 354	229 343	25
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	189 606	15 317	204 923	-
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	268 906	21 986	290 892	102
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	212 827	16 267	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	448 844	-	448 844	-
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	25 285	1 933	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	187 247	14 491	201 738	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	343 760	115 022	458 782	35 021
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	139 332	23 187	162 519	12 657
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	372 353	62 205	434 558	8 744
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	239 202	47 236	286 438	96 801
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	74 972	11 725	86 697	6 683
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	43 971	9 828	53 799	6 515
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	181 236	51 896	233 132	150 455
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	270 615	80 159	350 774	202 753
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	1 094 484	(547 242)	547 242	121 981	89 751	211 732	335 510
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	180 608	152 500	333 108	34 476	86 538	121 014	212 094
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	49 916	49 916	293 837
Frais d'émission emprunt ABC 2025-1	-	97 500	97 500	-	7 754	7 754	89 746
<b>TOTAUX</b>	<b>6 817 240</b>	<b>46 511</b>	<b>6 863 751</b>	<b>4 652 551</b>	<b>760 210</b>	<b>5 412 761</b>	<b>1 450 991</b>

## 10.2- Retenues à la source

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

### Note 11 : Concours bancaires et dettes rattachées

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2025 la somme de 13 KDT contre 20 KDT au 30 Juin 2024 et 12 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Banques, découverts	13 343	19 777	11 570
<b>Total</b>	<b>13 343</b>	<b>19 777</b>	<b>11 570</b>

### Note 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées enregistrent au 30 Juin 2025 la somme de 437 999 KDT contre 434 403 KDT au 30 Juin 2024 et 456 053 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>(1)</b>	<b>423 391 115</b>	<b>418 399 333</b>	<b>440 174 695</b>
Emprunts obligataires		231 258 200	244 694 400	259 692 200
Emprunts auprès des banques & E. F		112 261 905	54 766 667	82 614 286
Emprunts extérieurs		79 871 010	118 938 267	97 868 210
<b>Intérêts post comptés courus</b>	<b>(2)</b>	<b>13 920 618</b>	<b>14 613 678</b>	<b>14 825 039</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 807 939	12 679 037	12 482 791
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 187 140	434 123	1 121 116
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		925 539	1 500 518	1 221 132
<b>Contributions à payer au F.P.C</b>	<b>(3)</b>	<b>687 700</b>	<b>1 389 787</b>	<b>1 053 378</b>
<b>Total général</b>		<b>437 999 433</b>	<b>434 402 798</b>	<b>456 053 112</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

#### 12.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur remboursable des emprunts totalise au 30 Juin 2025 la somme de 423 391 KDT contre 418 399 KDT au 30 Juin 2024 et 440 175 KDT au 31 Décembre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2024, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 Juin 2025, un décroissement net de 16 784 KDT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/3	1 780 000	-	(1 780 000)	0	-	-	-
ATL 2018/1	850 200	-	-	0	850 200	850 200	-
ATL 2020/1	8 000 000	-	-	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	31 600 000	-	(8 000 000)	-	23 600 000	8 000 000	15 600 000
ATL 2022/1	32 536 000	-	-	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	49 346 000	-	(10 654 000)	-	38 692 000	12 000 000	26 692 000
ATL 2023/2	55 580 000	-	-	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	40 000 000	-	(8 000 000)	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2024/2	40 000 000	-	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>259 692 199</b>	<b>-</b>	<b>(28 434 000)</b>		<b>231 258 200</b>	<b>57 270 200</b>	<b>173 988 000</b>
BIRD	5 977 445	-	(683 333)	-	5 294 112	683 333	4 610 778
BERD	5 534 833	-	(1 816 667)	30 056	3 748 222	1 931 556	1 816 667
SANAD fund	11 069 669	-	(3 633 333)	60 111	7 496 447	3 863 111	3 633 336
GREEN FOR GROWTH Fund	7 116 230	-	(2 353 572)	56 499	4 819 157	2 465 592	2 353 566
KFW	51 565 533	-	(4 297 128)	-	47 268 405	4 297 128	42 971 277
PROPARCO	16 604 500	-	(5 484 167)	124 334	11 244 667	5 760 500	5 484 167
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>97 868 210</b>	<b>-</b>	<b>(18 268 200)</b>	<b>271 000</b>	<b>79 871 010</b>	<b>19 001 220</b>	<b>60 869 791</b>
STB (CMT)	1 000 000	-	(500 000)	-	500 000	500 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	52 700 000	(59 400 000)	-	43 300 000	43 300 000	-
ABC BANK (CMT)	-	15 000 000	-	-	15 000 000	5 000 000	10 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	6 900 000	5 000 000	(1 700 000)	-	10 200 000	3 200 000	7 000 000
QNB (CMT)	19 000 000	-	(2 000 000)	-	17 000 000	4 000 000	13 000 000
BIAT (CMT)	5 714 286	-	(952 381)	-	4 761 905	1 904 762	2 857 143
BTL (CCT)	-	25 000 000	(10 000 000)	-	15 000 000	15 000 000	-
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>82 614 286</b>	<b>97 700 000</b>	<b>(74 552 381)</b>		<b>105 761 905</b>	<b>72 904 762</b>	<b>32 857 143</b>
ATD SICAR	-	6 500 000	-	-	6 500 000	6 500 000	-
<b>Total des certificats de Dépôt</b>	<b>-</b>	<b>6 500 000</b>	<b>-</b>		<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>440 174 695</b>	<b>104 200 000</b>	<b>(121 254 581)</b>	<b>271 001</b>	<b>423 391 115</b>	<b>155 676 182</b>	<b>267 714 934</b>

## 12.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 30/06/2025							Au	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) + (2) + (3)	31/12/2024
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	850 200	56 420 000	166 408 000	7 580 000	231 258 200	11 807 939		243 066 139	268 174 991
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-		-	-
<b>Dettes subordonnées</b>									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	-	-	-	-		-	4 000 000
<b>Autres fonds empruntés</b>									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	683 333	4 244 112	366 667	5 294 112	224 561	-	5 518 673	6 244 266
SANAD Fund (SANAD)	229 778	3 633 333	3 633 336	-	7 496 447	127 179	233 658	7 857 285	11 620 362
Green for Growth Fund (GGF)	112 019	2 353 572	2 353 566	-	4 819 157	49 476	90 329	4 958 962	7 326 769
BERD	114 889	1 816 667	1 816 667	-	3 748 222	92 448	91 521	3 932 191	5 816 555
KFW	-	8 594 255	34 377 022	4 297 128	47 268 405	280 656	-	47 549 061	51 883 676
PROPARGO	276 333	5 484 167	5 484 167	-	11 244 667	151 218	272 192	11 668 077	17 251 091
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
<b>Crédits directs</b>									
ATD SICAR	5 000 000	1 500 000	-	-	6 500 000	-	-	6 500 000	-
QNB	-	4 000 000	13 000 000	-	17 000 000	134 583	-	17 134 583	19 163 448
CITI BANK	29 500 000	13 800 000	-	-	43 300 000	849 187	-	44 149 187	50 847 218
ABC BANK	-	5 000 000	10 000 000	-	15 000 000	109 688	-	15 109 688	-
ATTIJARI	250 000	2 950 000	6 750 000	250 000	10 200 000	74 089	-	10 274 089	6 980 053
STB	250 000	250 000	-	-	500 000	4 315	-	504 315	1 009 464
BIAT	-	1 904 762	2 857 143	-	4 761 905	15 278	-	4 777 183	5 735 219
BTL	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000	-
<b>Soldes au 30/06/2025</b>	<b>51 583 219</b>	<b>108 390 089</b>	<b>250 924 013</b>	<b>12 493 795</b>	<b>423 391 115</b>	<b>13 920 618</b>	<b>687 700</b>	<b>437 999 433</b>	<b>456 053 112</b>

### Note 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint au 30 Juin 2025 la somme de 14 502 KDT contre 6 391 KDT au 30 Juin 2024 et 3 483 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avances et acomptes reçus des clients	14 501 883	6 390 501	3 482 638
<b>Total net</b>	<b>14 501 883</b>	<b>6 390 501</b>	<b>3 482 638</b>

### Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent au 30 Juin 2025 la somme de 82 750 KDT contre 83 143 KDT au 30 Juin 2024 et 84 306 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Fournisseurs de biens (1)</b>	<b>82 228 006</b>	<b>82 440 857</b>	<b>83 642 904</b>
Fournisseurs, factures parvenues	6 179 654	6 955 488	6 605 891
Fournisseurs, factures non parvenues	3 007 193	3 105 061	2 215 014
Effets à payer	73 041 159	72 380 308	74 821 999
<b>Autres fournisseurs (2)</b>	<b>522 029</b>	<b>702 195</b>	<b>663 368</b>
Compagnies d'assurance	1 036	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisation propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	497 432	677 598	638 770
<b>Total général</b>	<b>82 750 035</b>	<b>83 143 052</b>	<b>84 306 272</b>

### Note 15 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 30 Juin 2025 la somme de 13 782 KDT contre 10 313 KDT au 30 Juin 2024 et 17 862 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>2 701 630</b>	<b>1 900 000</b>	<b>2 251 630</b>
Provision pour risque et charges	2 600 000	1 900 000	2 150 000
Provision affaires en contentieux	101 630	-	101 630
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>6 004 650</b>	<b>4 423 404</b>	<b>10 014 474</b>
Impôt sur les sociétés à payer 15.1	4 565 245	3 660 305	7 025 058
TVA à payer	693 991	-	2 096 920
Autres impôts et taxes	745 414	763 099	892 496
<b>Personnel :</b>	<b>3 314 039</b>	<b>2 414 539</b>	<b>4 090 504</b>
Bonus et primes de bilan à payer	2 703 138	1 769 144	3 614 243
Congés à payer	610 902	645 395	476 262
<b>Créditeurs divers</b>	<b>5 178</b>	<b>31 407</b>	<b>5 136</b>
Actionnaires, dividendes à payer	540	498	498
Autres créditeurs divers	4 638	30 909	4 638
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>566 776</b>	<b>587 036</b>	<b>523 141</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>1 116 998</b>	<b>861 423</b>	<b>951 905</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>72 658</b>	<b>95 135</b>	<b>25 557</b>
Comptes d'attente à régulariser	72 658	95 135	25 557
<b>Total</b>	<b>13 781 929</b>	<b>10 312 943</b>	<b>17 862 347</b>

## 15.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Impôt sur les sociétés dû	8 492 362	6 514 011	15 604 641
Acomptes provisionnels	(3 901 160)	(2 822 516)	(8 467 548)
Retenues à la source opérées par les tiers	(25 956)	(31 190)	(112 035)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 565 246</b>	<b>3 660 305</b>	<b>7 025 058</b>

### Note 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	8 421 140	6 578 518	6 578 518
Réserve pour réinvestissements exonérés	39 521 712	36 308 955	36 308 955
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 707 474	2 407 474	2 407 474
Résultats reportés (*) (**)	17 084 815	12 234 493	12 234 493
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>131 485 141</b>	<b>121 279 440</b>	<b>121 279 440</b>
Résultat de l'exercice (1)	11 257 318	10 188 581	21 580 701
<b>Capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>142 742 459</b>	<b>131 468 021</b>	<b>142 860 141</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2) (C)</b>	<b>0,346</b>	<b>0,313</b>	<b>0,664</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 212 243 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>5 089 861</b>	<b>30 746 525</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 107 474</b>	<b>9 863 773</b>	<b>19 471 807</b>	<b>131 029 440</b>
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	300 000	137 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	-	11 983 150	(19 471 807)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-	-	21 580 701	21 580 701
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>6 578 518</b>	<b>36 308 955</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 407 474</b>	<b>12 234 493</b>	<b>21 580 701</b>	<b>142 860 141</b>
Reclassements	-	-	-	(3 037 243)	-	-	3 037 243	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 842 622	6 250 000	-	300 000	13 188 079	(21 580 701)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(11 375 000)	-	(11 375 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-	-	11 257 318	11 257 318
<b>Soldes au 30/06/2025</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>8 421 140</b>	<b>39 521 712</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 707 474</b>	<b>17 084 815</b>	<b>11 257 318</b>	<b>142 742 459</b>

### Note 17 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>46 771 269</b>	<b>42 504 830</b>	<b>89 320 610</b>
Marges financières nettes de leasing (A)	45 307 916	41 972 563	86 950 580
Pré loyers (B)	17 530	24 716	44 701
Intérêts de retard	1 549 024	1 479 366	3 075 161
Variation des produits réservés	(103 201)	(971 815)	(749 832)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>1 718 306</b>	<b>1 421 911</b>	<b>2 773 806</b>
Pdt. de cessions anticipées de biens donnés en leasing	649 069	595 723	1 175 046
Récupération de frais de dossiers	708 656	473 338	889 824
Récupération de frais de rejet	360 581	352 850	708 936
<b>Total</b>	<b>48 489 575</b>	<b>43 926 741</b>	<b>92 094 415</b>
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice	637 728 481	580 962 090	580 962 090
A la fin de l'exercice	628 003 733	608 817 741	637 728 481
Moyenne (C)	632 866 107	594 889 916	609 345 286
Produits de l'exercice (D)	45 325 446	41 997 279	86 995 281
Taux moyen	7,16%	7,06%	14,28%

Le Produit Net du Leasing a augmenté de 14,2% en passant de 26,8 MDT en juin 2024 à 30,6MDT en juin 2025 à la suite d'une progression sensible des produits.

## Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>(20 834 016)</b>	<b>(20 353 484)</b>	<b>(41 441 646)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(12 506 461)	(12 014 413)	(24 577 321)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(4 563 039)	(2 501 051)	(6 278 271)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(2 028 075)	(3 177 117)	(5 740 610)
Contributions au F.P.C		(987 123)	(1 988 640)	(3 443 380)
Intérêts sur certificats de leasing		(310 181)	(294 918)	(599 366)
Intérêts sur billets de trésorerie		(65 953)	(21 745)	(60 073)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(373 183)	(355 600)	(742 625)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>220 271</b>	<b>94 125</b>	<b>328 927</b>
Intérêts sur comptes courants		220 271	94 125	328 927
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(275 577)	2 095 178	3 115 050
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		275 577	(2 095 178)	(3 115 050)
<b>Total</b>		<b>(20 613 745)</b>	<b>(20 259 359)</b>	<b>(41 112 719)</b>
Encours des emprunts				
Au début de l'exercice		440 174 696	438 810 080	438 810 080
A la fin de l'exercice		423 391 115	418 399 333	440 174 696
Moyenne		431 782 906	428 604 707	439 492 388
Taux moyen		4,83%	4,75%	9,43%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

## Note 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>		<b>326 892</b>	<b>2 041 146</b>	<b>2 900 896</b>
Revenus des certificats de dépôt		326 892	2 041 146	2 900 896
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>		<b>2 411 801</b>	<b>1 116 146</b>	<b>1 475 607</b>
Dividendes		255 000	255 006	255 006
Revenus nets des fonds gérés		172 051	72 640	432 102
Gains sur cession d'actions		1 950 000	760 000	760 000
Jetons de présence		34 750	28 500	28 500
<b>Total</b>		<b>2 738 693</b>	<b>3 157 292</b>	<b>4 376 503</b>

## Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Produits locatifs des contrats de location simple *	12 706	17 512	39 166
Intérêts sur prêts au personnel	51 808	48 643	101 308
Ristournes sur contrats d'assurance	388 190	277 403	329 540
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	-	61 910
<b>Total</b>	<b>452 703</b>	<b>343 558</b>	<b>531 924</b>

\* Il s'agit de la location du siège ATLLLD ,le contrat de location est annuel , il est renouvelable par tacite reconduction et ne comporte pas des loyers conditionnels

## Note 21 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique entregistre au 30 Juin 2025 la somme de 6 418 KDT contre 5 829 KDT au 30 Juin 2024 et 12 291 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(5 693 779)</b>	<b>(5 141 116)</b>	<b>(11 137 877)</b>
Salaires et compléments de salaires	(3 299 774)	(3 260 869)	(6 965 955)
Bonus et prime de bilan	(1 475 144)	(988 399)	(2 833 498)
Autres charges de personnel	(421 081)	(440 159)	(543 146)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(472 763)	(428 359)	(754 200)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(25 017)	(23 331)	(41 078)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(724 626)</b>	<b>(687 914)</b>	<b>(1 153 356)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(380 580)	(344 833)	(607 139)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(185 743)	(180 456)	(287 075)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(33 053)	-
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(158 304)	(129 572)	(259 143)
<b>Total</b>	<b>(6 418 405)</b>	<b>(5 829 030)</b>	<b>(12 291 233)</b>

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

● Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;

● Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.

● Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

#### Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
<b>Total</b>	<b>9,68%</b>	<b>4,62%</b>	<b>14,29%</b>

(\*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

#### Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

#### Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
<b>Total</b>	<b>7,39%</b>	<b>4,56%</b>	<b>11,96%</b>

#### Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

●L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.

●Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

#### Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

#### Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Honoraires et autres rémunérations	(522 416)	(493 297)	(995 158)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(237 828)	(161 328)	(298 989)
Autres impôts et taxes	(306 233)	(285 653)	(562 290)
Publicité, publications et relations publiques	(130 512)	(49 068)	(135 285)
Frais postaux et de télécommunication	(115 047)	(107 598)	(219 194)
Services bancaires et assimilés	(142 362)	(97 360)	(286 058)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(95 671)	(104 919)	(235 891)
Cotisations APB	(15 752)	(12 718)	(13 506)
Loyers et charges locatives	(142 037)	(178 667)	(357 846)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(81 641)	(58 448)	(101 018)
Autres charges d'exploitation	(357 103)	(303 918)	(651 822)
<b>Total</b>	<b>(2 146 602)</b>	<b>(1 852 973)</b>	<b>(3 857 058)</b>

#### Note 23 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(35 180)	(32 541)	(70 268)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(312 492)	(289 643)	(590 239)
<b>Total</b>	<b>(347 672)</b>	<b>(322 184)</b>	<b>(660 508)</b>

#### Note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>Coût du risque</b>	<b>(2 226 629)</b>	<b>(2 201 913)</b>	<b>(2 356 085)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(2 226 629)	(2 201 913)	(1 961 914)
Pertes sur provision pour risques	-	-	(394 170)

Pertes sur créances radiées	-	-	(2 812 204)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	2 514 199
Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	298 005
<b>Variation des provisions pour risques et charges</b>	<b>(450 000)</b>	<b>(300 000)</b>	<b>(651 631)</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	(450 000)	(300 000)	(1 045 801)
Reprises sur provision pour risque	-	-	394 170
<b>Total</b>	<b>(2 676 629)</b>	<b>(2 501 913)</b>	<b>(3 007 715)</b>

#### Note 25 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations	(4 989)	(50 094)	(77 525)
Reprises	-	7 500	537 243
<b>Total</b>	<b>(4 989)</b>	<b>(42 594)</b>	<b>459 718</b>

#### Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires enregistrent au 30 Juin 2025 la somme de 279 KDT contre 232 KDT au 30 Juin 2024 et 811 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Profits exceptionnels	279 034	232 098	811 441
<b>Total</b>	<b>279 034</b>	<b>232 098</b>	<b>811 441</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

#### Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires enregistrent au 30 Juin 2025 la somme de 2 KDT contre 149 KDT au 30 Juin 2024 et 159 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Pertes exceptionnelles	(2 285)	(149 043)	(159 426)
<b>Total</b>	<b>(2 285)</b>	<b>(149 043)</b>	<b>(159 426)</b>

#### Note 28 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(7 076 968)	(5 177 804)	(13 003 867)
<b>Total</b>	<b>(7 076 968)</b>	<b>(5 177 804)</b>	<b>(13 003 867)</b>

### Note 29 : Eléments extraordinaires

#### Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025.

### Note 30 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encaissements sur créances des contrats de location simple	78 107	17 512	39 166
Jetons de présence perçus	34 750	28 500	28 500
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	388 190	277 403	329 540
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	-	61 910
Autres	1 009 932	781 672	1 672 951
<b>Total</b>	<b>1 510 979</b>	<b>1 105 087</b>	<b>2 132 067</b>

### Note 31 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Intérêts perçus sur placements à long terme	-	760 000	-
Intérêts perçus sur placements à court terme	152 664	1 230 120	2 006 800
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	135 552	95 064	262 889
Intérêts perçus sur prêts au personnel	48	-	-
<b>Total</b>	<b>288 263</b>	<b>2 085 183</b>	<b>2 269 689</b>

### Note 32 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(13 181 313)	(11 334 738)	(24 093 892)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(4 537 918)	(2 957 991)	(6 028 682)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(2 410 222)	(3 484 540)	(6 359 519)
Contributions payées au F.P.C	(1 352 801)	(2 415 965)	(3 266 155)
Couverture du risque de change avéré sur interets	81 977	81 977	142 801
Intérêts payés sur certificat de dépôt	(100 997)	-	(21 750)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(7 122)	(939)	(5 716)
<b>Total</b>	<b>(21 508 396)</b>	<b>(20 112 196)</b>	<b>(39 632 913)</b>

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

### Note 33 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Impôt sur les sociétés payé	(7 137 093)	(4 623 760)	(4 623 760)
Acomptes provisionnels payés	(3 901 160)	(2 822 516)	(8 467 548)
Retenues à la source opérée par les tiers	87 275	33 214	(32 411)
<b>Total</b>	<b>(10 950 978)</b>	<b>(7 413 062)</b>	<b>(13 123 719)</b>

### Note 34 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 000	255 006	255 006
<b>Total</b>	<b>255 000</b>	<b>255 006</b>	<b>255 006</b>

### Note 35 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Produits perçus sur FG ATD SICAR	88 250	17 714	37 468
<b>Total</b>	<b>88 250</b>	<b>17 714</b>	<b>37 468</b>

### Note 36 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Participation	(2 000 000)	(6 000 000)	(10 250 000)
<b>Total</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>(6 000 000)</b>	<b>(10 250 000)</b>

### Note 37 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Remboursements sur fonds à capital risque	-	2 500 000	3 259 550
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 259 550</b>

### Note 38 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
--	------------	------------	------------

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	-	(71 000)	(129 078)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(205 316)	(363 759)	(416 928)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 131)	(17 057)	(38 415)
<b>Total</b>	<b>(243 447)</b>	<b>(451 816)</b>	<b>(584 421)</b>

### Note 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Valeur brute des immobilisations cédées	223 334	67 984	203 067
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(223 334)	(67 984)	(202 894)
Résultat de cession des immobilisations	192 927	80 719	307 909
<b>Total</b>	<b>192 927</b>	<b>80 719</b>	<b>308 083</b>

### Note 40 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Détachement de dividendes	(11 375 000)	(9 750 000)	(9 750 000)
Dividendes non versés	42	36	36
<b>Total</b>	<b>(11 374 958)</b>	<b>(9 749 964)</b>	<b>(9 749 964)</b>

### Note 41 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	-	40 000 000	80 000 000
Encaissement des crédits bancaires à court terme	84 200 000	48 000 000	130 900 000
Encaissements sur crédits à moyen terme	20 000 000	5 000 000	25 000 000
<b>Total</b>	<b>104 200 000</b>	<b>93 000 000</b>	<b>235 900 000</b>

### Note 42 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Remboursements sur emprunts obligataires	(28 434 000)	(23 543 200)	(48 545 400)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(18 268 200)	(25 127 395)	(45 198 309)

Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(15 152 381)	(2 652 381)	(6 804 762)
Remboursement des crédits bancaires à court terme	(59 400 000)	(60 000 000)	(130 900 000)
<b>Total</b>	<b>(121 254 581)</b>	<b>(111 322 976)</b>	<b>(231 448 471)</b>

#### Note 43 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avoirs en banques	11 133 842	3 976 282	11 229 265
Découverts bancaires	(13 343)	(19 777)	(11 570)
Avoirs en caisse	27 508	43 576	28 659
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
<b>Total</b>	<b>11 148 407</b>	<b>4 000 481</b>	<b>11 246 754</b>

#### Note 44 : Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
<b>ATLLLD</b>	A.T.L actionnaire détenant 99,8% du capital de ATLLLD au 31/12/2024
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2023 : 0,081%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(\*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\* ) SICAV obligataire

#### **Note 45 : Engagements hors bilan**

##### **45.1- Autres engagements donnés**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	52 395 850	63 040 106	57 376 311
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	7 788 522	10 841 062	9 250 861
<b>Total</b>	<b>60 184 373</b>	<b>73 881 168</b>	<b>66 627 172</b>

##### **45.2- Garanties reçues d'établissements bancaires**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

#### **Note 46 : Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement postérieur à la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

## **ARAB TUNISIAN LEASE**

### **Avis des commissaires aux comptes sur**

### **Les Etats Financiers semestriels Arrêtés au 30 juin 2025**

#### **Introduction :**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du **1er janvier au 30 juin 2025** et faisant apparaître un total bilan de 691 789 Mille Dinars et un résultat bénéficiaire de 11 257 Mille Dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Arab Tunisian Lease », comprenant le bilan au **30 juin 2025**, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen

limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 Aout 2025.

**Les commissaires aux comptes**

**P / G.A.C -MGI Worldwide  
Mr Chiheb GHANMI**

**P / Cabinet AUDASCO  
Mr Malek SETHOM**